aux appareils de chauffage au charbon, à la constitution et à la gazéification souterraine de charbon, à la vérification non destructive de l'équipement minier, à l'utilisation de l'anhydrite, de la diatomite, des déchets de poisson, du gypse, des algues, des scories, des croûtes de bois et des matières fertilisantes. Il a fait des relevés portant sur la géophysique, la géologie, les algues, les aphidiens des forêts et l'écologie forestière; il a aidé à des études sur les cycles nutritifs des lacs, sur la cristallographie radiologique et sur les pressions qui s'exercent dans les couches souterraines. Son Service de géophysique possède maintenant l'appareillage nécessaire pour poursuivre des recherches de tous genres en magnétométrie, gravimétrie, sismologie et électromagnétisme ainsi que sur la résistivité, tandis que ses Services techniques offrent une aide sans cesse grandissante aux industries de la province. Au cours de l'été de 1956, 93 personnes étaient occupées à 27 entreprises.

Conseil de recherches de la Saskatchewan.—Le Conseil a été établi en 1947 en vue de "recherches et d'investigations sur les sciences physiques dans la mesure où elles influent sur l'économie de la province de la Saskatchewan et sur les questions particulières qui peuvent être portées à son attention de temps à autre par le lieutenant-gouverneur en conseil". L'expression "sciences physiques", employée au sens large, s'étend à la biologie, à la géologie et au génie. Dans ce domaine, le Conseil effectue des recherches en science pure et appliquée.

Jusqu'à présent le Conseil se bornait surtout à accorder des fonds pour la réalisation de projets de recherches autorisés et à décerner des bourses à l'Université de la Saskatchewan. Il dirigeait aussi un service de renseignements techniques, en collaboration avec le Conseil national de recherches. Il entre maintenant dans une nouvelle phase d'activité. En plus de se consacrer à ses travaux antérieurs, il dirigera un nouveau laboratoire, construit sur le terrain de l'Université, auquel sera affecté un personnel employé à plein temps.

Conseil de recherches de l'Alberta.—La province de l'Alberta a établi en 1921 un Conseil de recherches scientifiques et industrielles afin surtout de favoriser le développement de l'industrie minérale dans la province. Le Conseil, régi par une loi quelque peu analogue a la loi constitutive du Conseil national de recherches, est soutenu par les crédits du gouvernement provincial. Le programme actuel vise à faire servir les sciences pures et appliquées à la mise en valeur des ressources naturelles de la province. Les recherches du Conseil comprennent des études sur la houille, les sables pétrolifères de l'Athabaska, le gaz naturel, des recherches et des relevés géologiques, l'étude des sols et des recherches intéressant l'irrigation. Le Conseil maintient en laboratoire d'essai de l'essence et de l'huile et compte un groupe d'ingénieurs industriels chargés de fournir des données scientifiques aux industries en croissance. Les laboratoires du Conseil sont situés à l'Université de l'Alberta; ils comprennent un nouveau laboratoire qui fait aussi fonction d'usine pilote et qui a été aménagé au coût de \$750,000 par le gouvernement de l'Alberta en 1955. laboratoires travaillent en collaboration avec les facultés des sciences de l'université. L'activité de l'organisme est dirigée par un conseil de dix membres représentant le gouvernement, l'université et les industries. Les diverses entreprises de recherche relèvent de la direction immédiate de comités consultatifs dont les présidents constituent le Comité consultatif technique du Conseil, lequel est responsable de la coordination et de l'exécution des travaux scientifiques inscrits au programme.

Conseil de recherches de la Colombie-Britannique.—Le Conseil de recherches de la Colombie-Britannique, que soutient le ministère provincial du Commerce et de l'Industrie, dirige un personnel de chercheurs et d'ingénieurs ainsi que des laboratoires à Vancouver pour aider les industries de la province à résoudre leurs problèmes techniques. Il a pour objectif de permettre même aux établissements les plus petits de profiter des connaissances et des recherches techniques modernes pour pouvoir mieux rivaliser sur le marché canadien et les marchés étrangers. Le Conseil assure trois catégories de services: 1° Service de renseignements fournis gratuitement en collaboration avec le Conseil national de recherches, 2° assistance donnée à des établissements particuliers au prix courant en cas de renseignements encore inexistants, et 3° exécution de recherches, aux frais du Conseil, à l'égard de problèmes qui intéressent de façon générale le développement industriel de la province.